

Le fédéral double le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants

Écrit par L'actualité

Jeudi, 09 Octobre 2014 23:05 -

WHITBY, Ont. – Le premier ministre Stephen Harper a annoncé, jeudi, que son gouvernement va doubler le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, et en faire un crédit remboursable, une promesse que les conservateurs avaient faite lors de la campagne électorale il y a trois ans.

Le montant maximal des frais pouvant être réclamés au titre de ce crédit passera donc de 500 \$ à 1000 \$ à compter de l'année d'imposition 2014, et ce crédit deviendra remboursable à compter de l'année d'imposition 2015, pour aider les familles à plus faibles revenus, a-t-on indiqué jeudi.

Pour être admissible, un enfant doit avoir moins de 16 ans (ou moins de 18 ans pour les personnes handicapées) au début de l'année au cours de laquelle les frais ont été payés. Les activités admissibles sont notamment les «sports exigeants» comme le hockey ou le soccer, des activités comme des leçons de golf, l'équitation, la voile et les quilles, «et d'autres activités exigeant un niveau d'activité physique analogue». Les frais facturés dans le cadre de programmes parascolaires donnés à l'école peuvent être admissibles.

Cette mesure fiscale s'inscrit dans les promesses électorales faites par les conservateurs en 2011, mais conditionnelles à l'atteinte du déficit zéro.

M. Harper a déjà admis que son gouvernement n'afficherait pas de surplus avant 2015-2016, année des élections générales, mais il a annoncé la semaine dernière que le déficit au cours de la dernière année financière serait de 5,2 milliards \$, bien en-deçà de ce qu'on avait estimé.

Cet article [Le fédéral double le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le fédéral double le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants](#)